

LES PATIENTS PARTENAIRES :

UN ACTEUR CLÉ DE LA DÉMOCRATIE EN SANTÉ



DÉFINITION

Le patient partenaire est une personne atteinte d'une pathologie, souvent chronique, qui, grâce à son expérience personnelle de la maladie, devient progressivement capable de prendre des décisions de santé éclairées, et de s'engager, de façon active et coopérative, soit pour ses propres soins, soit auprès d'autres patients, soit pour le système de santé.

Développé au Québec au début des années 2000, le concept de patient partenaire repose sur la reconnaissance du savoir expérientiel des personnes vivant avec une maladie, un handicap ou accompagnant un proche. Ce savoir complète l'expertise des professionnels de santé et contribue à améliorer la qualité des soins, les parcours et l'organisation des services.

Depuis le 6ème de cycle de certification HAS, la prise en compte de l'expérience des patients et leur implication dans la conception des parcours de soins sont renforcées au sein des établissements de santé.

PATIENT PARTENAIRE ET REPRÉSENTANT DES USAGERS : DEUX RÔLES COMPLÉMENTAIRES

Intervient à partir de son expérience personnelle de la maladie ou du parcours de soins

Apporte un savoir expérientiel

Participe à l'amélioration des soins et organisations

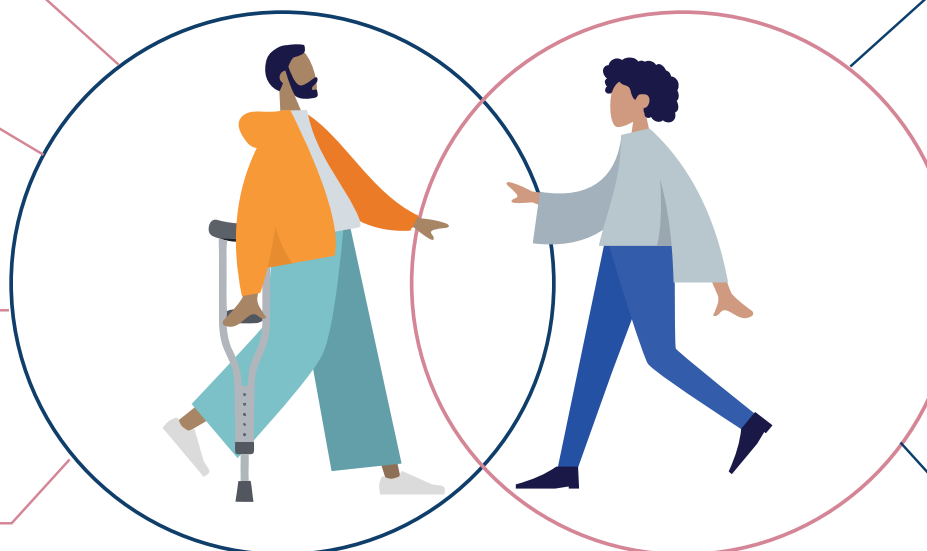
N'agit pas nécessairement dans un cadre formel de représentation

Représente l'intérêt collectif des usagers

Défend les droits des patients

Porte la voix des usagers dans les instances

Dispose d'une désignation officielle



PATIENT PARTENAIRE

REPRÉSENTANT DES USAGERS

LES TYPOLOGIES DE PATIENTS PARTENAIRES



Patient partenaire de ses soins

- Gère activement sa maladie et participe aux décisions le concernant
- Développe son autonomie en lien avec l'équipe de soins



Patient accompagnateur / pair-aidant

Accompagne d'autres patients grâce à ses savoirs et compétences :

- Accueil et orientation des nouveaux patients dans la structure de soins
- Partage de vécu et d'informations
- Soutien émotionnel, écoute, réassurance lors de RV ou du parcours de soins
- Conseils et aide à l'autonomisation



Patient formateur / expert

Patient formateur / Patient témoin

- Intervient dans la formation des étudiants et professionnels
- Partage son expérience
- Participe à la construction d'enseignements.

Patient expert :

- Formé spécifiquement à l'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP)
- Participe aux programmes d'ETP.
- Coanime des ateliers
- Accompagne les patients



Patient ressources

Contribue à l'organisation et à l'amélioration :

- des dispositifs de soins
- des pratiques
- des parcours
- de l'information des patients
- de la communication patients-soignants
- des projets d'établissement



Patient chercheur / co-chercheur

- Apporte son regard et son expérience au service de la recherche en santé.
- Participe à la co-construction et à l'évaluation de projets de recherche :
 - Définition des questions de recherche
 - Intervention dans la méthodologie, le recueil de données et l'analyse= garantit le point de vue patient dans la production scientifique



Patient coordonnateur / coach

- Accompagne et encadre d'autres patients partenaires
- Facilite leur intégration dans les établissements
- Peut participer aux démarches qualité dans les établissements

STATUT

Coexistence de plusieurs modalités d'intervention :

- Bénévolat (cas le plus fréquent)
- Salariat (CDD ou CDI)
- Consultant ou intervenant extérieur



FORMATION

Pas de formation obligatoire (sauf pour les patients experts / intervenants ETP)

Mais existence de DU, masters, universités des patients etc...

OÙ IDENTIFIER LES PATIENTS PARTENAIRES ?

→ Au sein des établissements

→ Auprès des Associations de Patients

→ Lors des Programmes d'Éducation Thérapeutique du Patient

→ Dans les formations universitaires dédiées au partenariat patient

Découvrez la note patient partenaire dans son intégralité

